



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 23 juillet 2020

DÉLIBÉRATION

N° 98 - 23.07.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention..... 0

PÔLE SERVICES À LA POPULATION
EQUIPEMENTS SPORTIFS
CENTRE AQUATIQUE AQUARÉ

**65. Marché de travaux – Avenant 1 au lot 2 « Gros œuvre »
pour la réhabilitation, la rénovation, la restauration
partielle du centre aquatique Aquaré**

L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le 23 juillet,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 17 juillet 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,

Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAS,

La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,

La Flotte : M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, Mme Annie BERGERON, M. Patrick SALEZ,

Loix : M. Lionel QUILLET,

Les Portes en Ré : M. Alain POCHON, M. Jean-Luc CHENE,

Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, M. Marc CHAIGNE,

St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,

Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Didier LEBORGNE, Mme Anne PAWLAK, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,

St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMAN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Jean-Pierre GAILLARD (donne pouvoir à M. Patrick RAYTON), M. Roger ZÉLIE (donne pouvoir à M. Jean-Paul HÉRAUDEAU), M. Patrick BOUSSATON (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), Mme Simone FOULQUIER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN).

Secrétaire de séance : Monsieur Didier LEBORGNE.

AR PREFECTURE

017-241700459-20200723-D202098-DE
Reçu le 24/07/2020

* * * * *



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 23 juillet 2020

DÉLIBÉRATION

N° 98 - 23.07.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention..... 0

**PÔLE SERVICES À LA POPULATION
EQUIPEMENTS SPORTIFS
CENTRE AQUATIQUE AQUARÉ**

**65. Marché de travaux – Avenant 1 au lot 2 « Gros œuvre »
pour la réhabilitation, la rénovation, la restauration
partielle du centre aquatique Aquaré**

Vu le Code de la commande publique et son article R. 2194-5,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, et notamment le 3^{ème} groupe de l'article 5.2 relatif à la construction, la réhabilitation, l'aménagement, la gestion et l'entretien des équipements sportifs d'intérêt communautaire, entérinés par arrêté préfectoral du 12 mars 2020,

Vu la définition de l'intérêt communautaire et notamment le 3^{ème} groupe de l'article 5.2 relatif à la construction, la réhabilitation, l'aménagement, la gestion et l'entretien d'un centre aquatique à Saint-Martin de Ré,

Vu la délibération n°53 du 11 avril 2019 relative à l'autorisation de signature du marché de travaux pour la réhabilitation, la rénovation, la restauration partielle du centre aquatique Aquaré,

Considérant les désordres survenus sur le site du centre aquatique Aquaré à Saint-Martin de Ré ;

Considérant que le lot 2 « Gros œuvre » a été notifié à la société BTPS ATLANTIQUE en date du 11 juillet 2019, pour un montant de 664 977,00€ HT ;

Considérant la première réunion de référé constat en date du 14 février 2020 ;

Considérant que depuis lors, il a été décelé une aggravation des désordres provoqués par une rupture d'étanchéité sous carrelage sur les parois verticales et sur les fonds de l'ensemble des bassins ;

Considérant que ces désordres non constatés lors des opérations expertales effectuées de 2017 à 2018 du fait de l'exploitation du complexe aquatique, étaient imprévisibles et qu'ils résultent de circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir ;

Considérant la deuxième requête de référé constat adressée au Tribunal administratif de Poitiers en date du 10 juin 2020 ;

Considérant qu'il convient de remédier aux désordres affectant l'ensemble des bassins du centre aquatique par la réalisation de travaux non prévus initialement mais devenus indispensables à la bonne réalisation du projet ;

AR PREFECTURE

**017-241700459-20200723-D202098-DE
Reçu le 24/07/2020**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 23 juillet 2020

DÉLIBÉRATION

N° 98 - 23.07.2020

En exercice ... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention 0

**PÔLE SERVICES À LA POPULATION
EQUIPEMENTS SPORTIFS
CENTRE AQUATIQUE AQUARÉ**

**65. Marché de travaux – Avenant 1 au lot 2 « Gros œuvre »
pour la réhabilitation, la rénovation, la restauration
partielle du centre aquatique Aquaré**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec la société BTPS ATLANTIQUE, l'avenant 1 au lot 2 « Gros oeuvre » relatif aux travaux réhabilitation, rénovation et restauration partielle du centre aquatique AQUARE, dont le projet est joint en annexe de la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents et nécessaires à son exécution,
- de dire que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020.

Affichée le : 25 juillet 2020

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

017-241700459-20200723-D202098-DE
Reçu le 24/07/2020



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE

AVENANT N°1

2019_178 _Travaux de réhabilitation, rénovation, restauration
partielle du centre aquatique SQUARE
Lot 2 : Gros œuvre

• **POUVOIR ADJUDICATEUR :**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE

3 rue du Père Ignace

CS 28001

17410 SAINT MARTIN DE RE

Représentée par Lionel QUILLET, Président

• **TITULAIRE DU MARCHÉ :**

BTPS ATLANTIQUE

ZAC de Bonnerme

7, route des Garlus

17800 PONS

• **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ :**

Ordonnateur : Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré

Comptable public assignataire des Paiements : Madame la Trésorière de Saint Martin de Ré

Date de notification: 11 juillet 2019.

Entre les soussignés :

- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré

D'une part,

Et,

- L'entreprise BTPS ATLANTIQUE, représentée par Monsieur Philippe BOURGEADE,

D'autre part,

AR PREFECTURE

017-241700459-20200723-D202098-DE
Reçu le 24/07/2020

IL A ETE PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIIT :

Le lot 2 « gros œuvre » relatif à la réhabilitation du centre aquatique SQUARE a été notifié en date du 11 juillet 2019 pour un montant de de 664 977,00€ HT ;

Considérant que depuis lors, il a été décelé une aggravation des désordres provoqués par une rupture d'étanchéité sous carrelage sur les parois verticales et sur les fonds de l'ensemble des bassins ;

Considérant que ces désordres non constatés lors des opérations expertales effectuées de 2017 à 2018 du fait de l'exploitation du complexe aquatique, étaient imprévisibles et qu'ils résultent de circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la réalisation de travaux supplémentaires aux fins de remédier aux désordres affectant l'ensemble des bassins du centre aquatique.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DU MARCHE INITIAL

S'agissant de la décomposition du prix global et forfaitaire du marché, celle-ci est complétée comme suit:

Désignation des prestations ordonnées - PHASE 1	Montant en € HT	Montant en € TTC
Reconstitution du renformis du fond de la patageoire	14 500,00	17 400,00
Injection des fissures sous le bassin extérieur	6 264,00	7 516,80
Diagnostic et prévention cathodique du bassin extérieur	37 371,00	44 845,20
Bassin extérieur : Evacuation de la jardinière extérieure, traitement des végétaux - dépose puis repose	4 830,00	5 796,00
Traitement des aciers apparents du bassin extérieur	2 061,00	2 473,20

AR PREFECTURE

017-241700459-20200723-D202098-DE
Reçu le 24/07/2020

Réfection des goulottes finlandaises du bassin extérieur	34 720,00	41 664,00
Sous-total phase 1	99 746,00	119 695,20

Désignation des prestations ordonnées - PHASE 2	Montant en € HT	Montant en € TTC
Traitement des aciers apparents de la patageoire avant protection cathodique	777,89	933,47
Protection cathodique du fond de la patageoire	16 830,70	20 196,84
Protection cathodique du bassin sportif	105 733,37	126 880,04
Traitement des aciers du bassin sportif	4 278,97	5 134,76
Traitement des aciers du bassin ludique	4 278,97	5 134,76
Traitement cathodique du bassin ludique	65 294,10	78 352,92
Sous-total phase 2	197 194,00	236 632,80

Le présent avenant modifie le montant total de la DPGF ainsi :

Le nouveau montant du marché est de 961 917,00€ HT.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS GENERALES

Toutes les autres clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

ARTICLE 4 : PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Fait à Saint Martin le

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur

Le titulaire

Le Président,

(Nom, prénom, fonction)



Lionel QUILLET

AR PREFECTURE

017-241700459-20200723-D202098-DE
Reçu le 24/07/2020